



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 10
Mercredi 17 mars 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Court

Avis de construction

Requérant: Daniel Känzig, Sous-Graiterie 5, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 79, au lieu-dit «Sous-Graiterie 5a», 2738 Court

Projet: réfection et modification de la toiture

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA4

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 17 mars 2021

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Auteur du projet: ATB SA, ingénieurs-conseils SIA USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier

Emplacement: parcelles N°s 2281, 2293 et 2446, au lieu-dit: «Route de Chaluet», commune de Court.

Projet: travaux de génie civil pour la réalisation d'un collecteur d'eaux résiduaires, raccordement de celui-ci sur un regard de contrôle existant et réalisation d'un nouveau regard de contrôle avec 2 introductions pour les raccordements futurs de bâtiments sur les parcelles N°s 2281 et 2446. Le nouveau collecteur consiste en une extension du réseau existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «les Ravières-Les Condémines».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration

communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 17 mars 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: M. Nicolas Zingg, Rte de Montoz 2, 2738 Court.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 2446, au lieu-dit: «Rte de Chaluet 23», commune de Court.

Projet: construction d'un hangar à camions avec bureaux, sanitaires et vestiaires, aménagement d'un atelier de menuiserie dans la partie Nord du bâtiment, aménagement de 4 places de stationnement, d'une place de lavage et d'enseignes publicitaires sur les façades Est, Ouest et Sud, parcelle N° 2446, au lieu-dit: «Rte de Chaluet 23», commune de Court.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Les Ravières-Les Condémines»

Dérogations: art. 48 LAE, 13 al. 1 et 18 al. 1 RPQ «Les Ravières-Les Condémines».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Crémises

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au **31 mai 2021**. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les

présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémises, le 17 mars 2021

Le Conseil communal



Eschert

Tirs à balles

La société de tir d'Eschert avise la population que des tirs à balles auront lieu du 25 mars au 5 décembre 2021.

Il est interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans la zone de tir.

La société de tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Eschert, le 12 mars 2021

Administration communale



Grandval

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers: M^{me} et M. Angela et Raphaël Sauvain, rue de l'Écluse 12, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 1142 au lieu-dit «La Gailarde 11».

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage double, pompe à chaleur et installation de panneaux photovoltaïques.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: Art. 15 RAC (distance à la limite).

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 17 mars 2021

Le Conseil municipal

**Retrouvez la feuille
officielle d'avis du district
de Moutier en version
électronique**

sur www.lasemaine.ch



Moutier

Administration communale

Fermeture des guichets

Nous vous informons que les guichets de l'administration communale resteront fermés tous les matins du lundi 1^{er} mars 2021 au jeudi 1^{er} avril 2021.

Ouverture les après-midis uniquement selon l'horaire suivant:

Lundi à mercredi: 14h à 17h

Jeudi: 14h à 18h

Vendredi: 14h à 16h

EXCEPTION POUR LE DÉPÔT EN MATINÉE DE L'ENVELOPPE DE VOTE POUR LA VOTATION COMMUNALE DU 28 MARS 2021

Durant la période du 8 au 26 mars 2021, les citoyennes et citoyens ont la possibilité de déposer leur enveloppe-réponse dans le conteneur prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville, qui est accessible aux horaires suivants:

Lundi au mercredi de 8h à 11h et de 14h à 17h

Jeudi de 8h à 11h et de 14h à 18h

Vendredi de 8h à 11h et de 14h à 16h

Le Conseil municipal a décidé de condamner la boîte aux lettres extérieure durant la période du 6 mars 2021 (19h) au 28 mars 2021. Ainsi, aucun courrier, ni enveloppe de vote ne pourront y être déposés.

Moutier, le 26 février 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Schnegg Patrick, rue de l'Avenir 19, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1696, rue de l'Avenir 19

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Syndicat UNIA, Weltpoststrasse 20, 3000 Berne 16

Auteur du projet: ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 155, rue Centrale 11

Projet: Installation de mise en surpression sans attestation de performance et désenfumage par balayage d'après directives de protection incendie 21-15, en façade Sud

Zone: C

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Farine Jordan et Domingos Marisa, Rue des Chênes 2, 2830 Courrendlin

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 3365, Plein-Soleil 26

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage au Nord, pompe à chaleur en façade Est, mur de soutènement au Sud et pose de capteurs solaires thermiques en toiture

Zone: PQ «Prés Zuber»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Votation communale du 9 mai 2021

Le projet de budget 2021 de la Commune municipale de Moutier, prévoyant un excédent de charges de Fr. 1'384'749.- du Compte global et Fr. 1'372'334.- du Compte général, a été accepté par le Conseil de Ville lors de sa séance du 7 décembre 2020 (quotité d'impôt et taxes inchangées).

Dans le délai réglementaire imparti, une demande de référendum a été déposée à la Chancellerie municipale, munie de 244 signatures valables. Les conditions réglementaires étant remplies, la votation populaire aura lieu le **9 mai 2021**.

La question posée aux citoyens et citoyennes est la suivante:

Acceptez-vous le budget communal 2021

- avec une quotité d'impôt de 1.94 (inchangée)
- une taxe immobilière de 1,5 o/oo (inchangée)
- une taxe d'exemption pour le CRISM de:
 - 2,65% (inchangée) de l'impôt d'Etat pour les contribuables concernés figurant au registre ordinaire des impôts (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)
 - 1,0% (inchangée) du total des impôts encaissés pour les contribuables concernés soumis à l'imposition à la source (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)
- un amortissement du patrimoine administratif enregistré au 1er janvier 2016 de manière linéaire, pendant les **16 prochaines années, à un taux de 6.25% prévoyant un excédent de charges de Fr. 1'384'749.- du Compte global et prévoyant un excédent de charges de Fr. 1'372'334.- du Compte général.**

Moutier, le 10 mars 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Goqi Sadri et Lindita, chemin Mettlen 72, 2504 Bienne

Auteur du projet: Aquatherm Sàrl, 2822 Courroux

Emplacement: Parcelle N° 252, rue Neuve 29

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau en façade Ouest

Zone: PQ «Condemine-Est» Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti J

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou

réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Schindler Christophe et Ani, rue Neusté 6, 2740 Moutier

Auteur du projet: BT Samuel Schneider Sàrl, 2345 Les Breuleux

Emplacement: Parcelle N° 1615, rue Neusté 6

Projet: Agrandissement du garage et de la cave enterrés au Nord-Ouest, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau en façade Sud du bâtiment N° 6a, construction d'une piscine semi-enterrée chauffée par une pompe à chaleur côté Sud

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Schaller Didier, Beauregard 24, 2740 Moutier

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 1715, rue de l'Est 33

Projet: Aménagement d'un studio dans les combles, ouverture d'une nouvelle fenêtre en façade Ouest, pose de velux en toiture Nord et Sud

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Gerber Olivier, rue de Chalière 29, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1461, rue de Chalière 29

Projet: Pose d'un canal de fumée pour poêle en façade Est

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Annulation de la Foire du printemps

Après examen et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le Conseil municipal a décidé l'annulation de la Foire de printemps du 9 avril 2021.

Moutier, mars 2021

Conseil municipal

Services industriels – Eaux

Résultats des analyses

L'eau potable distribuée par le Service des Eaux de Moutier est soumise à des contrôles stricts et réguliers. Les dernières analyses officielles effectuées par le bureau Scitec Research SA à Lausanne ont montré les résultats suivants :

Date des prélèvements : 8 février 2021

Germes aérobies 12 germes /ml
Escherichia coli 0 germe /100 ml
Entérocoques 0 germe /100 ml

Ces paramètres répondent aux directives légales en vigueur et confirment que l'eau de boisson de Moutier est d'une qualité irréprochable.

Moutier, mars 2021

SIM – Eaux

Offre d'emploi

Assistant-e social-e au SSRP

Le Service social régional de la Prévôté recherche pour compléter son équipe polyvalente,

un/e Assistant /e social/e HES,
spécialisé/e en curatelles d'adultes à 100 %,
dès le 1^{er} mai 2021 ou à convenir.

Détails du poste sur www.moutier.ch et renseignements téléphoniques auprès de M^{me} Patricia Gamma, cheffe de service, tél. 032 494 11 34, courriel : patricia.gamma@moutier.ch

Accompagnée des documents usuels, d'un extrait du casier judiciaire et d'un extrait de l'Office des Poursuites, votre lettre de postulation sera adressée à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier.

Délai de réception du dossier: 31 mars 2021

Moutier, mars 2021

Conseil municipal

Commune bourgeoise Moutier

Fermeture au trafic

Route communale : Moutier – Montagne de Moutier
Tronçon : de la carrière Côte Picard jusqu'aux Arsattes

Durée de la fermeture : du lundi 22 mars 2021 au samedi 17 avril 2021 de 8 h à 11 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au samedi

Un itinéraire de déviation est possible par Roches – Haute-Roches

Restrictions : Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons)

Motif : Travaux de sécurisation de la forêt et coupes de bois

Le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Nous remercions par avance la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière

mise en place, ainsi qu'aux indications du personnel forestier.

Moutier, le 11 mars 2021

Le Conseil de bourgeoisie

Commune bourgeoise Moutier

Avis à la population de Moutier et environs

Des travaux forestiers seront entrepris du 22 mars 2021 au samedi 17 avril 2021.

Durant cette période, les accès aux sentiers menant à la Montagne de Moutier, ainsi que les sentiers du pâturage du Droit et de sous la Côte Picard seront interdits.

Prière de respecter impérativement la signalisation de fermeture.

Nous remercions par avance la population de sa compréhension.

Moutier, le 11 mars 2021

Le Conseil de bourgeoisie

Avis de construction

Requérante : Applitec Moutier SA, Ch. Nicolas-Junker 2, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 2882, au lieu-dit : « Chemin Nicolas-Junker 12 », commune de Moutier.

Projet : montage de parois et de portes de garages sous un couvert existant pour la création de deux garages fermés pour le stationnement de véhicules.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérogations : art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 10 mars 2021

Le Conseil municipal



Petit-Val

Ordonnance relative au Système de contrôle interne (SCI)

Selon l'article 114 de l'Ordonnance sur les communes (OCO), le Conseil communal veille à l'instauration d'un système de contrôle interne (SCI) efficace.

De ce fait, le Conseil communal a adopté l'Ordonnance relative au système de contrôle interne lors de sa séance du 1^{er} mars 2021.

Cette ordonnance entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Voie de recours

Un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre l'Ordonnance adoptée par le Conseil communal dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.

Souboz, le 17 mars 2021

Conseil communal

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgri) :

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet : ATB SA ingénieurs-conseils SIA-USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N° 50, 193, 233, 259, 364 et 367, au lieu-dit : « Le Pairez », Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet : construction d'une nouvelle conduite d'eau potable de 1'340 mètres entre les villages de Sornetan et de Souboz, remplacement des conduites d'eau potable existantes sur une longueur de 98 mètres (Sornetan) et une longueur de 185 mètres (Souboz), réalisation d'une chambre de pompage souterraine, léger déplacement du tracé agricole sur une longueur de 70 mètres (emprise communale), pose de 2 hydrants, divers raccordements pour abreuvoirs, suppression d'une haie (Les Navelles à Souboz) et plantation d'une nouvelle haie de compensation (Le Noldi à Souboz).

Modifications : modification du tracé de la nouvelle conduite d'eau potable, à l'Est du village de Sornetan, permettant d'éviter une zone de verger (environnement) et de s'éloigner de la route (sécurité) + remplacement d'une conduite existante en PE 90 par une conduite en fonte DN125.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : H, route et agricole.

Zones de protection : IVS d'importance régionale BE 2053 et PPPV.

Dérogations : art. 80 LR et 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues



Perrefitte

Avis de construction

Maître d'ouvrage : M^{me} Priscilla Simon, Rue de l'Ouest 11, 2740 Moutier.

Projet : Bâtiment N° 54b : 1) pose d'une nouvelle isolation en toiture ; 2) pose de nouvelles tuiles en terre-cuite anthracite ; 3) pose de nouveaux chemeneaux en inox.

Lieu : Le Tramont, parcelle N° 813 du ban de Perrefitte.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : hors zone.

Selon la décision de l'OACOT du 18 janvier 2021, la dérogation à l'art. 24c LAT (modifications apportées aux constructions et installations devenues contraaires à l'affectation à la zone) est accordée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Reconvilier

Avis de construction

Requérante: Orval Immo4u Sàrl, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 138, au lieu-dit: « Bellevue », commune de Reconvilier.

Projet: construction d'un immeuble de 15 logements avec rampe d'accès à un parking souterrain de 6 places, pose de panneaux solaires sur le toit de l'attique, aménagement de 4 places de stationnement extérieures avec accès indépendant et création d'une aire de loisirs.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogations: art. 80 LR et 64 al. 2 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Rental Vision 2000 SA, M. Martial Seiler, Case postale 925, 2740 Moutier

Propriétaire: Rental Vision 2000 SA, Case postale 925, 2740 Moutier

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs P.-A. Niederhäuser, Rue Aimé-Charpilloz 6a, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 60, Grand-Rue 30

Projet: Création d'une terrasse sur toit plat, ajout d'un couvert transparent, transformation des fenêtres en portes-fenêtres

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: HA4

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 15 avril 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit,

seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 17 mars 2021

Le secrétariat municipal

Roches

Taille des arbres, haies, buissons le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres, haies, buissons ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2.50m au-dessus des chemins pour piétons et des trottoirs.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Si les présentes directives ne sont pas respectées au 31.05.2021, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Roches, le 15 mars 2021

Conseil communal

Saicourt

Informations communales

Eclairage public à Saicourt

En raison de travaux sur le réseau, l'éclairage public sera coupé du 24 au 30 mars 2021 depuis la route de la Scierie 24 jusqu'à la sortie Ouest du village.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 19 mars 2021.

Le Fuet, le 17 mars 2021

Conseil municipal

Schelten

Avis de construction

Requérant: M. Christoph Räuftlin, Althüsli 29a, 2545 Selzach.

Emplacement: parcelle N° 20, au lieu-dit: « Scheltenmühle », commune de La Scheulte.

Projet: pose d'un tunnel en plastique de couleur verte pour l'entreposage de machines non motorisées.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Scheulte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Tavannes

Avis de construction

Requérant: Denner AG, Grubenstrasse 10, 8045 Zürich.

Auteur du projet: Frank A. Flückiger Dipl. Architekt ETH, Dändlikerweg 21, 3014 Berne.

Projet: modernisation de la succursale Denner existante, soit le réaménagement intérieur et la modernisation de l'installation de réfrigération avec l'échange du condensateur extérieur existant, Rue H.-F. Sandoz 12 et 14, parcelle N° 112 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 mars 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Marquis, rue de la Promenade 6, 2710 Tavannes.

Projet: installation d'un poêle à bois avec un canal de fumée intérieur sortant sur le pan nord-est de la toiture du bâtiment Rue de la Promenade 6 sis sur la parcelle N° 1184 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 mars 2021

Le chef des travaux publics

Révision du règlement d'organisation

Le Conseil municipal a décidé d'entreprendre la révision totale du règlement d'organisation de la municipalité de Tavannes. En effet, le règlement d'organisation date de 2001, des modifications mineures y ont été apportées en 2009. Pour ce faire, un groupe de travail composé du Maire, de 4 Conseillers municipaux représentant chaque parti politique, de deux membres de la commission de gestion et de la secrétaire municipale. Le groupe de travail se réunira toutes les 2 semaines, et abordera différentes thématiques, comme par exemple le nombre de Conseillers municipaux, la répartition des tâches dans les différents dicastères, etc.

Tavannes, le 12.03.2021

Secrétariat municipal

www.lasemaine.ch

CSP La Birse

Mise au concours

Suite au départ de la titulaire, le corps des sapeurs-pompiers La Birse met au concours les postes suivants:

un(e) secrétaire

prise des procès-verbaux des séances de l'Etat-major et la commission SP

un(e) fourrier(ère)

Rédaction de la correspondance de l'Etat-major
Mise à jour des données, effectif, soldes, facturation, etc.

Profil requis:

- Connaissances des outils informatiques usuels
- Flexible, polyvalent(e) et organisé(e)

Merci d'envoyer votre dossier de candidature, accompagné des documents usuels, jusqu'au 31 mars 2021 par mail à commandant@csplabirse.ch ou par écrit à l'adresse: CSP La Birse, rue du Général Voïrol 2, 2710 Tavannes.

Les postes seront probablement repourvus en interne.

Tavannes, le 12 mars 2021

L'Etat-major du CSP La Birse

Soutien à la parentalité

Afin de soutenir les nouveaux parents domiciliés dans notre commune, un abonnement aux guides « Messages aux parents » de Pro Juventute est offert à la naissance du premier enfant. L'abonnement est offert pour la première année de l'enfant.

L'abonnement aux « Messages aux parents » est déclenché dès que la naissance de l'enfant est enregistrée à l'état civil. Il se termine automatiquement à son échéance, il ne doit pas être résilié par les parents.

Par ailleurs le service gratuit « Conseils aux parents » de Pro Juventute est disponible 24h/24 et 365 jours par an sous le numéro 058 261 61 61 ou www.conseils-aux-parents.projuventute.ch

Tavannes, le 15 mars 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Marc Rueff, Chemin de la Rochette 2, 2710 Tavannes.

Projet : construction d'une serre sur le garage existant N° 2a et aménagement d'une piscine naturelle sur la parcelle N° 1384 au Chemin de la Rochette en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 17 mars 2021

Le chef des travaux publics



Pas de benne à ferraille aux Travaux publics

En raison des travaux menés à Chemenay 11 (bâtiment des Travaux publics et des pompiers), la benne à ferraille traditionnellement présente à

cet endroit lors du ramassage des encombrants sera déplacée à la gare.

La prochaine tournée des encombrants aura lieu le jeudi 25 mars.

Bévilard, le 3 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Sauvain Francis et Jacqueline, Beau Site 6, 2735 Malleray

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet : BF 1576, Beau Site 6, 2735 Malleray

Description du projet : Remplacement pompe à chaleur sol par une pompe à chaleur air-eau extérieur à l'Est de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H1

Dépôt public : du 10 mars 2021 au 9 avril 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 04 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Monnin Didier, Champ la Clary 9, 2710 Tavannes

Auteur du projet : AL-Immobilier Sàrl, rue des Mèlèzes 3, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1335, Chemin du Valplätz 28, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Nouvelle toiture anthracite, nouvelles façades lames imitation bois couleur bois moyen. Remplacement des fenêtres avec modification des dimensions, alu anthracite. Pose d'un poêle et tubage. Modifications du terrassement. Intégration d'un porche d'entrée dans la partie isolée du bâtiment. Installation d'une pompe à chaleur, panneaux solaires, Velux, raccordement au réseau d'eau et électricité

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : hors zone à bâtir

Dérogations : 24 LAT

Dépôt public : du 10 mars au 9 avril 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une

personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 4 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Perrin Viviane, Chemin des Rôsis 22, 2735 Malleray

Auteur du projet : Perrin Florian, Chemin des Rôsis 22, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1786, Chemin des Rôsis 22, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : installation d'un abri à voitures et d'une cabane de jardin au Nord de la maison, rénovation des façades de la maison et isolation périphérique, réfection du mur de soutènement à l'Ouest.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : hors zone

Dérogations : 24 LAT

Dépôt public : du 17 mars au 16 avril 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 10 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Divers

Communauté scolaire de Jean Gui

Assemblée ordinaire des délégués, vendredi 23 avril 2021 à 19h30 à l'école de Jean Gui.

Ordre du jour

1. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
2. Procès-verbal de l'assemblée du 20 novembre 2020
3. Correspondance, communications
4. Comptes 2020
5. Nouveau membre de la commission scolaire
6. Etude de la construction d'une mini-step
7. Dépense exceptionnelle de CHF 10'000.- pour l'évacuation des eaux usées
8. Information vie scolaire
9. Divers

La Tanne, le 10 mars 2021

Le président de la commission scolaire: Raymond Fuhrer

Société de Tir «Armes-Réunies 300M»
Malleray-Bévilard

Stand de tir intercommunal

La société de tir «Armes-Réunies 300M» Malleray-Bévilard avise la population que des tirs à balles auront lieu sur sa place de tir

du 17 mars au 31 décembre 2021

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir citée ci-dessus décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

2535 Malleray-Bévilard, le 9 mars 2021

Le comité

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	25	24	23.06.2021	mercredi	39	35	29.09.2021	mercredi
12	11	24.03.2021	mercredi	26	25	30.06.2021	mercredi	40	36	06.10.2021	mercredi
13	12	31.03.2021	mercredi	27	26	07.07.2021	mercredi	41	37	13.10.2021	mercredi
14	13	08.04.2021	JEUDI	28	27	14.07.2021	mercredi	42	38	20.10.2021	mercredi
15	14	14.04.2021	mercredi	29		21.07.2021	SUPPRIME	43	39	27.10.2021	mercredi
16	15	21.04.2021	mercredi	30		28.07.2021	SUPPRIME	44	40	03.11.2021	mercredi
17	16	28.04.2021	mercredi	31		04.08.2021	SUPPRIME	45	41	10.11.2021	mercredi
18	17	05.05.2021	mercredi	32	28	11.08.2021	mercredi	46	42	17.11.2021	mercredi
19	18	12.05.2021	mercredi	33	29	18.08.2021	mercredi	47	43	24.11.2021	mercredi
20	19	19.05.2021	mercredi	34	30	25.08.2021	mercredi	48	44	01.12.2021	mercredi
21	20	27.05.2021	JEUDI	35	31	01.09.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi
22	21	02.06.2021	mercredi	36	32	08.09.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi
23	22	09.06.2021	mercredi	37	33	15.09.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
24	23	16.06.2021	mercredi	38	34	22.09.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi à vendredi:
9h30 à 11h45 et 15h à 17h

Jeudi:
9h30 à 11h45 et 15h à 18h

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale 032 482 60 40
Secrétariat 032 482 60 43
Caisse 032 482 60 44
Contrôle des habitants 032 482 60 45

Travaux publics 032 482 60 47
Agence AVS 032 482 60 46
Service social 032 482 65 70

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06
- Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h